

DEPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

### DÉCISION N° 002024\_82

Téléphone : 01 64 42 83 00  
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

**OBJET :** Fongibilité des crédits 2024 : décision budgétaire modificative N°3 portant virement de crédit de chapitre à chapitre

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération N°02023\_055 adoptant le règlement budgétaire et financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération n°02024\_44 adoptant le budget primitif de la commune pour l'année 2024 et autorisant M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Considérant** le titre de perception émanant de la DDFIP Val de Marne et fondé sur une demande de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement pour un montant de 74495.23 € devant être versé avant le 15/11/2024

**Considérant** que les sommes inscrites aux comptes 2111 terrains nus, 21316 constructions équipements du cimetière, 21831 matériel informatique scolaire et 21838 autre matériel informatique au BP 2024 excèdent les besoins de la collectivité ;

#### DÉCIDE :

**Article 1 :** D'AUTORISER le virement de crédit suivant.

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D- 2111-845 : terrains nus	25 000.00 €	
D-21316-025 : constructions équipements du cimetière	25 000.00 €	
D-21831-211 : matériel informatique scolaire	7 500.00 €	
D-21831-212 : matériel informatique scolaire	7 500.00 €	
D-21838-020 : Autre matériel informatique	10 000.00 €	
D-10226-020 : Taxe d'aménagement		75 000.00 €

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le lors de la production

ID : 077-217702158-20241105-002024\_82-AU

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal en séance sous forme d'un délibéré et inscrite au registre des délibérations de Gretz-Armainvilliers.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 5 novembre 2024

Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA ROBIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Paul Garcia Robin', written over the official seal.